**Aides à l’exploitation de services réguliers de transport combiné** **de marchandises alternatifs au mode tout routier pour l’année 2024**

**Fiche C.2. – Engagements signés du bénéficiaire**

Je soussigné, (prénom / nom), agissant en qualité de (…) de la société (raison sociale de la société), dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt pour recenser les services réguliers de transport combiné de marchandises de l’année 2024, atteste sur l’honneur l’exactitude des éléments suivants :

La totalité des UTI figurant dans le tableau des services 2024 (C.2) sont :

* uniquement des flux conteneurisés (conteneur, caisse mobile) ou des véhicules routiers (camion, remorque, semi-remorque, train routier, ensemble articulé) :

Oui

Non

* transbordées, sans empotage ni dépotage, depuis ou vers un mode massifié (ferroviaire, fluvial ou maritime courte distance) dans un terminal multimodal situé en France continentale ouvert à tout opérateur de transport combiné ou commissionnaire de transport de manière transparente et non discriminatoire. Ces transbordements sont tous directement précédés et/ou suivis d’un pré ou post acheminement routier (ou maritime « deepsea »), que je suis en capacité de documenter sur demande de l’administration :

Oui

Non

La totalité des services figurant dans le tableau des services 2024 (C.2) :

* constituent une réelle alternative à un parcours routier en France métropolitaine :

Oui

Non

* sont commercialement ouverts, dans des conditions transparentes et non discriminatoires, à tout client qui en ferait la demande et sont réguliers, c’est-à-dire que leur fréquence ainsi que leurs jours et horaires de rotations sont connus d’avance et publiés :

Oui

Non

Adresse du site internet de votre entreprise où le plan de transport est consultable (jours, horaires et fréquence des services) :

* ont un parcours principal entre terminaux d’au moins 80 km, ou concernent des services de déchets ou de distribution urbaine :

Oui

Non

Chaque UTI comptée dans le tableau des services 2024 (C.2) n’est comptabilisée qu’une seule fois (aucune UTI n’est comptabilisée sur plusieurs services ou plusieurs fois sur un même service) :

Oui

Non

Fait à (lieu), le (date)

Signature et cachet de l’entreprise